

Numéro 06

Décembre 2022 - Janvier 2023

Le **M**oulin aux nouvelles  
Le magazine  
de la commune **Mardié**





## Un nouveau site internet !

Après des mois de blocage technique, notre nouveau site internet est enfin en ligne, depuis le 22 novembre. Nous l'avons voulu clair et fluide, le plus complet possible et néanmoins simple d'accès.

La page d'accueil – la disposition est différente sur smartphone ou sur grand écran – commence par des accès rapides « en un clic » vers les rubriques les plus consultées (portail famille, locations de salle, etc. ...) suivi des actualités, d'un agenda des prochains événements, des dernières publications municipales.

En haut de la page, classiquement, les menus permettent de trouver facilement ce que l'on cherche, d'autant plus qu'un moteur de recherche (une loupe) permet de taper une requête.

Grandes nouveautés par rapport à l'ancien site : on peut faire des démarches en lignes par accès direct à Service public.fr, il y a des formulaires de contact clairs et faciles à remplir pour joindre la mairie, faire une demande (par exemple de location de salle).

Il reste quelques rubriques à parfaire ou à compléter. Nous demandons à chacun de nous faire parvenir ses remarques, à chaque association, commerçant ou artisan de vérifier les données qui le concernent (ou à nous demander à être répertorié). Tout commentaire, toute suggestion sera bienvenu !

**Bonne consultation sur [ville-mardie.fr](http://ville-mardie.fr) !**

## Réception cinémomètre



Comme nous l'avons annoncé, les trois communes de Boigny-sur-Bionne, Saint-Denis de l'Hôtel et Mardié ont acquis en commun un ciné-

mètre, communément appelé des « jumelles » qui permettra à nos 3 policiers municipaux, à tour de rôle, une vigilance accrue et plus efficace contre les excès de vitesse dénoncés à juste titre par les riverains. Espérons que « la peur du gendarme » jouera son rôle. Dans cette optique, n'hésitez pas à diffuser l'information !

La réception et les essais du nouvel équipement par les 3 maires et les 3 policiers municipaux le 17 novembre dernier.



Cabinet médical



Le nouveau cabinet médical ouvrira le 30 janvier prochain. L'entrée se fera par l'arrière du bâtiment. Les places de parking seront en nombre suffisant, y compris pour les vélos (il faudra toutefois attendre le printemps pour la pose des revêtements en enrobés).

## Mairie de Mardié

105 rue Maurice Robillard  
45430 MARDIÉ

☎ : 02.38.46.69.69

✉ : mairie@ville-mardie.fr

🌐 : www.ville-mardie.fr

 Facebook Ville de Mardié

### En cas d'urgence uniquement

06.13.79.66.68

## Horaires de la Mairie

*Lundi et mercredi*

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 30

*Mardi*

14 h 00 - 18 h 00

*Jeudi*

Fermeture hebdomadaire

*Vendredi*

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 00

*Samedi*

(1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> du mois)

9 h 00 - 12 h 00

## Le Moulin Aux Nouvelles

Année 2022 - n°06 (Déc. 2022/Janv. 2023)

Dépôt légal : décembre 2022

Édité par la Mairie de Mardié

02.38.46.69.69

mairie@ville-mardie.fr

Directrice de Publication :

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Rédaction et réalisation :

Jacques THOMAS , Sylvain MERIE

Crédits photos : Mairie de Mardié

Impression : Prévost Offset

Mesdames, Messieurs,

Chères Mardésiennes, chers Mardésiens,

Petits et Grands,

La fin d'année approche et avec elle arrivent les fêtes, les retrouvailles et les vœux. Je vous souhaite, à toutes et à tous, petits et grands, de très belles fêtes.

À l'heure où beaucoup sont touchés par les difficultés économiques et l'inflation, les moments de réconfort, de partage en famille ou entre amis sont primordiaux. Les uns et les autres, nous sommes prêts à faire des efforts et des sacrifices sur beaucoup de choses pour passer ce cap difficile mais je vous souhaite d'avoir la chance de maintenir vos réveillons et bons moments en famille ou entre amis.

Les vœux de bonne année sont très souvent doublés **de vœux de bonne santé**. Or, nous nous inquiétons tous de l'accès aux soins dans notre région, notre département et notre commune. Notre village, pourtant, est jaloué par la plupart de nos voisins car nous disposons de médecins et de paramédicaux en nombre, bien que l'un de nos praticiens arrive à l'âge de la retraite et quittera très prochainement ses fonctions.

Les locaux actuels ne sont plus adaptés à la pratique des généralistes qui y exercent. Aussi, pour ne pas les perdre et pour participer à la santé de nos concitoyens, la commune a fait le choix de faire **construire un cabinet médical** (dimensionné pour 4 praticiens) et de le louer à nos médecins. Chacun d'entre eux a aujourd'hui un très grand nombre de patients et il faut absolument que nous trouvions ensemble un moyen d'attirer un quatrième professionnel. Aussi nous avons fait le choix de ne pas facturer les loyers la première année et d'appliquer ensuite une progressivité sur de nombreuses années pour être attractifs.

Cette mesure a un coût pour la collectivité qui n'a bénéficié d'aucune subvention pour cette opération, mais la santé de ses habitants est un objectif qui mérite bien un investissement public.

Je vous souhaite le meilleur, y compris et surtout une bonne santé, pour cette fin d'année et pour la suivante.

Votre Maire,

  
Clémentine CAILLETEAU-CRUCY



Retour sur...

11 novembre



Très belle cérémonie pour le 11 novembre devant le monument aux morts récemment rénové. Les associations d'anciens combattants côtoyaient les jeunes du CMJ, les pompiers et gendarmes, les élus et de très nombreux citoyens. Après le défilé, une remise de médailles à notre concitoyen Jean-Louis Cauquis a précédé un vin d'honneur particulièrement fréquenté.

La prestation des enfants de l'école, au cimetière ou devant la mairie, a vraiment été remarquable. Rarement on avait entendu de jeunes élèves chanter avec autant de cœur, de voix et de conviction. Bravo à eux et à l'enseignante qui les dirigeait.

En ces temps où la guerre est à notre porte, où elle menace dans d'autres parties du monde, un hommage à ceux qui sont morts en espérant que ce serait « la der des der » était particulièrement nécessaire.



Marché de Noël du Pacifique



Belle affluence pour ce 1er marché de Noël du Pacifique organisé par le « **Comité Miss Maman Océan Pacifique** » le 4, 5 et 6 novembre dernier. Danses traditionnelles, chanteurs, arts en tous genres ont apporté une explosion de couleurs à ces journées. Bravo !

05 décembre



Cérémonie du 5 décembre dernier en mémoire des victimes des guerres d'Afrique du Nord (Maroc, Tunisie et Algérie).

Par tous les Seins !



Remise de prix

Très grand BRAVO à notre Lauréate pour son œuvre et également toutes nos félicitations aux 13 autres participants de ce concours d'œuvres en faveur de la recherche contre le cancer.



## Spectacle de Noël

Ce lundi 12 décembre a eu lieu le spectacle de fin d'année proposé par le relais petite enfance et la halte-garderie. La compagnie fabuleuse est venue proposer un spectacle nommé « va te coucher Zoé ». La nuit de Noël, Zoé ne veut pas aller se coucher car elle veut rencontrer le père Noël. La magie s'invite dans la chambre de Zoé. FriFri, Rocky et la fée s'animent pour des jeux de lumière et d'enchantement. 25 enfants en ont profité accompagnés de leurs parents, assistantes maternelles ou grands-parents.

Rire et bonne humeur étaient au rendez-vous de ce spectacle féérique qui a plu autant aux petits qu'aux grands. Un moment de partage s'en est suivi lors d'un goûter pour clôturer ce bel après-midi.



## Fête du Centre

Fête du centre de loisirs lors des vacances de la Toussaint le 4 novembre dernier.

## Rencontre intergénérationnelle



Les enfants et les membres de l'association ont commencé par trier la mosaïque ensemble puis ont dessiné la fresque sur le support, ils ont ensuite appris à casser des carreaux de faïence en utilisant un outil apporté par René. Les carreaux ont été placés puis collés. Un véritable travail d'équipe a été réalisé et les enfants ont vraiment apprécié le savoir faire des membres de l'association.



## Téléthon 2022

### Journée de mobilisation

Sculptures ballons, tatouages, marches par **Randoval**, spectacle de danse par l'association **K'Danse**, atelier créatif par **les Plîtes Mains**, tombola, sans oublier la participation active du **Comité des Fêtes de Mardié**, du **CMJ**, ainsi que de **Pascal Létang** à l'animation pour la soupe du Maire ! Riche a été cette année encore le téléthon de Mardié. Merci à tous !

Total dons  
**3.153,12€**  
Merci!

### Trail par L.C.O. Running

Dimanche 4 décembre LCO Running a organisé son trail du téléthon. 156 coureurs ont pris le départ dans un froid glacial. Nous avons récolté la somme de **1009€** pour l'AFM. Nous remercions la Mairie, Europe Ambulance et sport 2000 pour leur soutien.

**Un grand MERCI** aux 40 bénévoles qui sont sur le terrain pendant 3 jours pour leur implication et leur dévouement depuis 14 ans.

Merci, Merci, Merci à vous tous.

Les membres du bureau



## Travaux rue de la Garenne

La rue de la Garenne est de plus en plus fréquentée. Pas seulement par les habitants du quartier ou du Clos de l'Aumône, mais aussi, voire surtout, par une circulation de transit : des automobilistes qui cherchent ainsi à éviter la rue des Basroches avec son feu, son plateau ralentisseur, son rétrécissement, son stop... La relative facilité de cet itinéraire rue de Garenne/rue des Moulins incitait à des excès de vitesse, notamment dans le sens de la descente vers le feu de Pont-aux-Moines. D'où une grande insécurité, surtout pour les piétons, nombreux autour de la base de loisirs.

La volonté de la commune et de la métropole, responsable de la voirie, en accord avec l'attente des riverains, était donc de proposer un aménagement qui empêche ou rende difficile tout excès de vitesse et **permette aux piétons de circuler en toute sécurité**. C'est ainsi qu'a été réalisé un trottoir tout au long de la rue côté stade, un rétrécissement assez marqué en bas de la rue, avec priorité aux véhicules montants, des places de parking clairement dessinées, un stop au carrefour de la rue du Clos de l'Aumône.

Certains, ceux qui sont toujours pressés, trouveront ces équipements trop sévères. À l'inverse, les partisans d'une circulation apaisée, notamment les riverains et les usagers du stade et de la base de loisirs, devraient être ravis, même si quelques ajustements seront peut-être nécessaires à l'usage.



## rue du Mont

Après une très longue fermeture, la rue du Mont est enfin réouverte à la circulation avec un nouveau passage supérieur au-dessus la déviation de la RD 921 et du pont mal nommé « de Jargeau » puisqu'il affecte principalement les territoires de notre commune et de Darvoy... Rappelons que, au moment de l'enquête publique, il était prévu un simple croisement de la rue du Mont avec la future voie... La réalisation de ce passage supérieur est la seule demande de notre collectivité qui ait été prise en compte, pour d'évidentes raisons de sécurité. La réalisation de cet ouvrage permet au moins de ne pas couper le Mont du reste de la commune.



## Travaux à venir

Deux gros chantiers de voirie vont débuter en tout début d'année 2023 : la requalification de la rue de Genon, la réouverture du passage à niveau entre l'avenue de Miromesnil et la rue du Merisier.

La rue de Genon : ancien chemin rural sommairement revêtu, la rue de Genon n'est plus adaptée à la circulation actuelle. Outre le (très) mauvais état de la chaussée, elle est très dangereuse (malgré son étroitesse, des vitesses très élevées y ont été relevées). Le dossier de la réfection était très complexe du fait de la nécessité d'envisager en même temps **l'installation de l'assainissement collectif (le « tout-à-l'égout »), la requalification de la voie, la sécurisation des abords**.

Après consultation approfondie des riverains, travail avec les services de la métropole, les appels d'offres auprès des entreprises et la mise au point du projet, on arrive à la phase de réalisation.

Les travaux débuteront en janvier et s'étaleront sur pratiquement 6 mois. Dans un premier temps, il sera procédé à la mise en place de l'assainissement. Une fois les tranchées rebouchées et bien tassées, la phase de création de la voirie et des aménagements de sécurité pourra être mise en œuvre. De ce point de vue, tout sera fait pour une circulation apaisée avec des dispositifs interdisant les vitesses excessives observées jusqu'ici. Pendant la durée

des travaux, la rue sera bien entendu interdite à la circulation, autorisée aux seuls riverains le matin et le soir.

Le passage à niveau Miromesnil/Merisier : depuis 2014, la SNCF a fermé le passage à tout véhicule, seuls les piétons et cyclistes peuvent l'emprunter. L'abandon du projet TER ôte toute justification à cette fermeture. Nous défendons toujours la réouverture de la ligne, mais sous une forme plus légère et moins contraignante en termes de normes de passage à niveau, type tram-train. La commune a donc souhaité **la remise en fonction de ce passage, accompagné d'une viabilisation de la rue des Merisiers**. Cela permettra la circulation des bus (prolongement de la ligne 8 et/ou des itinéraires résa'TAO au bénéfice des habitants et, notamment, les scolaires) et un délestage (très limité) de la circulation des quartiers Miromesnil et la Gaillardière vers les rues de Donnery et de la Fosse Longue.

Pendant la première phase des travaux (janvier à avril), le passage sera totalement fermé, y compris aux piétons et 2 roues, puis réouvert à ces derniers seulement et enfin à tous les véhicules en juin. En même temps la rue des Merisiers sera requalifiée avec des aménagements de sécurité pour les piétons et cyclistes (trottoir et « chaussidoux »).

## Prairies de Pont-aux-Moines

Les travaux sur le Cens et les prairies de Pont-aux-Moines sont maintenant terminés. En attendant l'ouverture de la zone des prairies, chacun peut se rendre compte des changements intervenus : la rivière, en particulier, a retrouvé un aspect beaucoup plus « naturel », tel qu'elle l'avait avant le recalibrage des années 1970-80 qui la faisait plus ressembler à un canal. Quand la végétation spontanée sera revenue (ce qui va en général assez vite), le paysage de cette promenade très prisée des Mardésiens n'en sera que plus agréable. La coupe d'une partie des bois qui avaient indûment envahi les prairies permet de rétablir un milieu plus diversifié et de dégager la vue tout en maintenant un bel espace boisé.



Atelier école pour les apprentis du C.F.A. de Bellegarde.



Débardage du bois par « Trait service 45 ».

Les aménagements (les plus discrets possibles), en 2023 et 2024, permettront de mettre en valeur cet ensemble exceptionnel tout en y maintenant un havre de paix et de développement pour la flore et la faune sauvage.

Bravo au SIBCCA, le syndicat de rivière, maître d'ouvrage pour le suivi très efficace du chantier, aux entreprises J. Richard pour le terrassement, Goueffon pour le traitement des bois, à Trait Service 45 pour le débardage à cheval et au CFA (Centre de formation par apprentissage) de Bellegarde.

En effet, ces travaux ont été l'occasion de plusieurs actions pédagogiques : une partie des opérations de bûcheronnage a été effectuée par des élèves apprentis du CFA agricole de Bellegarde. Plusieurs classes de notre école ont pu visiter le chantier, notamment au moment du débardage à cheval. Une classe devrait suivre sur toute l'année l'évolution future des prairies pour en observer le développement.



Façonnage des tas de bois par les élèves du C.F.A. Le bois sera proposé à la vente pour les habitants de Mardié.

## Travaux d'aménagement pour les cyclistes et les piétons



Les travaux de la « véloroute » le long du canal vont débuter, avec l'aménagement du passage du chemin de halage sous les ponts de la RD960 (dès le mois de janvier) et la réalisation de la piste cyclable de Chécy à Vitry-aux-Loges au cours du printemps et de l'été.

Dans cette optique, la municipalité a installé des bornes de recharge pour vélos électriques à l'arrière du chalet, près du kiosque et de la passerelle sur le Cens.

La traversée de la rue de Donnery, au niveau du passage en bas de la rue Jacques-Prévert et du pont de bois sur le Cens a également été refaite : les pavés, fragiles et bruyants, ont été enlevés au profit d'un revêtement plus classique et un passage piétons/vélos très clairement matérialisé au sol.





Vanessa Slimani



Jean-Vincent Vallies

aussi soutenir les associations participant aux animations autour du canal et de la Loire.

### ... et un canton solidaire

Les compétences du Département lui permettent d'intervenir auprès de nombreux publics ; il faut renforcer son intervention à destination des Loirétains qui en ont le plus besoin : bénéficiaires du RSA, personnes âgées, jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance...

La Protection de l'Enfance est notre priorité absolue ; le Département doit multiplier ses efforts, y compris financiers, pour offrir un avenir à chaque jeune dont nous avons la responsabilité. Une Mission d'Information et d'Evaluation dont nous sommes à l'origine a proposé une cinquantaine de recommandations que nous souhaitons voir concrétiser.

Le Département gère aussi les collèges et leurs restaurants. Le tarif 2023 des repas est stable à 3€45. Mais nous devons aller plus loin. Nous avons enfin obtenu qu'une étude soit lancée pour la mise en place d'une tarification sociale en fonction du revenu des familles : voilà une mesure concrète de justice sociale !

### Nous sommes à votre écoute

Présents dans les sept communes du canton à votre contact, pleinement engagés dans nos missions de conseillers départementaux et conscients des enjeux dans un monde en crise, nous continuerons à militer pour un Département nature et solidaire et à être à votre écoute. Rencontrez-nous lors de nos permanences mensuelles ; les prochaines ont lieu à Combleux le 14 janvier (salle du conseil) et le 11 mars à Mardié (salle Edgard Veau). Vous pouvez également nous écrire à l'adresse mail suivante : [groupe@ser45.fr](mailto:groupe@ser45.fr)

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 2023.

### SOLIDARITE, NATURE, PROXIMITE : NOS ENGAGEMENTS POUR VOUS SERVIR

Depuis notre élection en juin 2021, notre ambition est d'orienter le sens des décisions prises par le Département vers plus de solidarité, de proximité, de justice sociale, de services publics, de participation citoyenne, de respect de l'environnement.

### Le Département, partenaire des communes et des associations locales

En plus d'une aide à l'ingénierie, le Département soutient financièrement des projets mardésiens. Chaque année, une enveloppe financière est répartie entre les villes du canton au cours d'une conférence que nous organisons. En 2022, 57 188 € ont été attribués à Mardié pour l'extension de l'école élémentaire (création de deux classes).

De nombreux fonds de subventions existent pour soutenir les associations qui font vivre les communes : clubs sportifs, écoles de danse, de musique ou de théâtre, ... A titre d'exemple, l'Union Musicale de Mardié-Bou et de nombreux clubs sportifs figuraient parmi les bénéficiaires en 2022.

### Un canton nature ...

Comme nous nous y étions engagés, nous soutenons les programmes en cours de rénovation des berges du canal et de développement des véloroutes le long du canal et de la Loire ; c'est un enjeu touristique et environnemental majeur. Il faut

## Droit de réponse à l'opposition

Lors du précédent numéro du Moulin aux Nouvelles notre opposition a justifié son vote CONTRE une subvention exceptionnelle en accusant à demi-mots l'ajointe, Madame Maréchal, et le Maire, Madame Cailleteau-Crucy, de ne pas fournir les informations demandées ou de méconnaître la loi.

Par cette courte réponse nous devons vous informer que nous n'entretenons pas de relations troubles avec les associations qui nous autoriseraient à « fouiller » dans leurs comptes : ni l'une, ni l'autre des 2 élues mises en cause étaient dans le bureau ou simplement membres de ladite association (ce qui ne vaut pas nécessairement pour les opposants qui portent cette accusation).

La commission, dont fait partie l'opposition, a écrit une charte dans laquelle elle définit les règles spécifiques aux subventions exceptionnelles, nous déplorons le fait que même les auteurs de cette charte en oublient si rapidement les articles. Enfin, s'il manquait des informations financières au moment où elles étaient requises (en mars 2022 pour la subvention annuelle), il aurait été légitime de les demander à ce moment là. Mais l'opposition a voté la subvention sans signaler ce document manquant.



Conseil municipal du 16 novembre 2022.

Madame le Maire commence par faire part au Conseil de trois informations sur le plan communal de sobriété énergétique, sur l'étalement des loyers des futurs locataires de la maison médicale (cf. page 2 et édito), sur la nomination de Madame Christine Mortreux comme élue référente aux espaces verts. Elle annonce le retrait des délégations à Madame Céline Maréchal (vie associative et festivités essentiellement). Cette dernière a, en effet, souhaité y mettre fin, la charge de travail qu'elles impliquaient se révélant incompatible avec sa vie professionnelle. Il n'y a aucun différend politique et la confiance réciproque reste entière. Du reste, à la demande du Maire, le Conseil vote à une très large majorité le maintien du statut d'adjoint à Mme Maréchal, sans délégation ni indemnité : cela lui permet de rester officier d'état civil et de remplir certaines fonctions en cas de besoin.

En attendant la nomination d'une nouvelle adjointe (obligatoirement une femme selon la loi), Madame le Maire prend en charge les délégations et la commission vie associative et festivités continuera

de fonctionner sous sa présidence. Quelques modifications sont par ailleurs votées concernant la composition des commissions municipales (voir liste des commissions sur le site internet).

Le Conseil examine ensuite la Décision Modificative n° 2 du budget 2022. Des subventions effectivement reçues, notamment celle de la Fondation du Patrimoine pour la rénovation de l'église, peuvent être inscrites au budget d'investissement. En fonctionnement, c'est essentiellement les charges de personnel qu'il a fallu abonder suite à l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction territoriale – augmentation bienvenue pour les agents mais coûteuse pour les collectivités. Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil vote à l'unanimité également les tarifs applicables pour la manifestation de Téléthon, sur le droit de place pour un nouveau commerçant ambulancier (cf. page 11), sur le renouvellement de la convention avec le médecin référent pour la crèche multi-accueil, une subvention exceptionnelle pour l'association Mardié Village d'Europe dans le cadre du jumelage.

Le Conseil prend acte, enfin, des rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement, d'élimination des déchets. Ces rapports sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture habituels et disponibles sur le site d'Orléans-Métropole (liens directs sur le site de Mardié).

## LA PAROLE À L'OPPOSITION

Le 29 septembre dernier, la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) de Mardié a participé à un exercice de simulation de catastrophe afin de coordonner les bénévoles dans les différentes interventions de secours à mener de front.

Ainsi, la salle France Routy a été réquisitionnée pour y installer un poste de secours, une zone d'accueil des sinistrés et un espace de jeux pour enfants. Cette opération a permis de relever les actions à mettre en place pour améliorer l'efficacité de la Réserve Communale. Nous remercions la municipalité pour les investissements déjà réalisés afin d'en assurer le bon fonctionnement.

Puis le 15 octobre, quelques membres de la RCSC de Mardié se sont retrouvés au Château de Morchêne à Saint Cyr en Val pour participer à une randonnée d'orientation sur les thèmes de la sécurité et des risques majeurs notamment. Une cinquantaine de réservistes de la Métropole étaient présents pour parfaire leurs connaissances, mieux appréhender leurs missions, et travailler ensemble. Ce fut une matinée très enrichissante.

Un grand merci à nos sept réservistes pour leur engagement (Florence Rousseau, Jean-Patrick Gilant, Daniel Challe, Alain Giraud, Jacques Lèvefaudes, Valérie Bonnin, Pascal Leproust) et en particulier à Jacques LEVEFAUDES pour son aide lors de ces deux journées.

Nous vous souhaitons de passer de joyeuses fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et des autres.

Jonathan Lefebvre, Valérie Bonnin, Pascal Leproust, Guilène Beauger



## La Lucarne

La troupe de La Lucarne a présenté les 25, 26 et 27 novembre dernier une pièce de Laurent Ruquier « Si c'était à refaire » devant près de 350 personnes qui ont passé un bon moment de détente et de rigolade.

Si vous souhaitez les retrouver sur scène, ne manquez pas les prochains rendez-vous les **14 et 15 janvier 2023 à la salle des fêtes de Chécy**. La Lucarne joue au profit de « Coup de Cœur » et la recette sera intégralement reversée à l'association.

Un grand merci pour vos applaudissements !



## St Vincent

La traditionnelle fête de la Saint-Vincent se tiendra le week-end des **21 et 22 janvier** : pique-nique, vin chaud, chants et danses dans les bois le samedi dès midi ; défilé en costumes traditionnels, cérémonie religieuse le dimanche.



Non, non,

St-Vincent

il est pas mort !

## Inscriptions scolaire rentrée 2023-2024

Inscriptions pour les familles ayant des **enfants nés en 2020 et/ou des enfants déjà scolarisés en 2022/2023 sur une autre commune et qui viendront à Mardié pour la rentrée scolaire 2023/2024.**

Préinscription :

**en mairie du lundi 5 décembre 2022 au samedi 28 janvier 2023**

**Documents à fournir** : le carnet de santé de l'enfant, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, le livret de famille.

Les dossiers de préinscription seront conservés par la mairie et remis à la directrice du groupe scolaire pour établir l'inscription de l'enfant.



## association Coup de Cœur



L'association Coup de Cœur vous invite au profit des « Restos du Cœur », du « Secours Catholique » et du « Secours Populaire »

**Le 14 janvier à 20h - Le 15 janvier à 15h**

## THÉÂTRE

« Si c'était à refaire » de Laurent Ruquier  
Interprété par la compagnie « La Lucarne »

Rendez-vous salle des fêtes au Bourg de Chécy

À découvrir ou redécouvrir...

«Cook Away» a le plaisir de vous retrouver  
place de l'Écluse tous les 15 jours dès 2023  
à partir du samedi 7 janvier.

**NOUVEAU**  
sur Mardié

# Cook Away

HOMEMADE FOOD

Traiteur - Plats - Desserts

**07.82.04.56.76**

A emporter ou en livraison



Changement de propriétaire de la boulangerie

## Nouveaux horaires

Lundi : fermée

Mardi à samedi: 6h30 / 20h00

Dimanche : 6h30 - 13h30 / fermée l'après-midi

416, Av. de Pont-aux-Moines

**02.38.91.17.78**



## Je danse donc j'existe

Coach en bien être spécialisée en libération émotionnelle par le mouvement, danse thérapeute. L'Humain est au cœur de mon métier depuis 25 ans en tant que travailleur social et aujourd'hui en y mêlant le mouvement, la conscience du corps, le yoga, la respiration, la visualisation, la danse libre et intuitive.

Des **séances individuelles : enfants et adultes**. J'invite les personnes à explorer leurs émotions, se reconnecter à leur être profond pour vivre une vie plus alignée.

Des séances **pour les femmes enceintes et jeunes mamans** : je guide pour créer un lien privilégié avec bébé grâce au mouvement, la danse libre et des conseils en parentalité.

Des séances collectives **FLOWNERGY®** : chaque séance est sur un thème, une intention. Je guide en musique. Chaque séance se clôture par un temps de méditation.

Des séances **BLOOM DANCE®** : danse libre et intuitive connectée aux 4 éléments où l'on vient explorer toutes les facettes de son corps.



[laureflecher@vibrenacorps.fr](mailto:laureflecher@vibrenacorps.fr)

Tél. : 06.70.87.20.15

### Une artiste et écrivaine à Mardié

Jeune artiste de 23 ans, Solène Ruellan, native et habitante de notre village, s'exprime par la danse, la peinture, la photographie et les mots. Elle vient de publier son premier roman *En salopette*, chez Hello Éditions. Vous pouvez en savoir plus en consultant leur site : <https://www.helloeditions.fr/article/en-salopette/>

Le livre est disponible dans les bonnes librairies dès cette mi-décembre et en pré-commande sur ce site.

# Joyeuses Fêtes et Meilleurs Voeux pour 2023 !



*Ils se sont  
dit oui !*

\* Isabelle Jeannot et  
Jérôme Beaudichon  
Unis le 22/10/2022

\* Isabelle Baubrand et  
Frédéric Léger  
Unis le 10/12/2022



*Ils nous  
ont quittés...*

\* Philippe Blanco  
le 09/08/2022



*Bienvenue !*

\* Athénaïs Cachan  
Née le 13/11/2022  
\* Hélène Lepage Doret  
Née le 19/11/2022



Lettre au Père Noël

Viens déposer  
ta lettre au père Noël  
à l'agence postale  
aux horaires d'ouverture  
habituels

La boîte aux lettres en partance  
pour le Pôle Nord est disponible



Fermetures Agence Postale

Du 26 décembre au  
01 janvier 2023 inclus.

Réouverture le lundi 2 janvier 2023 à 10h



Coup de Coeur

Théâtre  
salle des fêtes  
bourg de Chécy

14 janvier : 20h00  
15 janvier : 15h00

## AGENDA



Vœux du Maire  
salle du P'tit Théâtre  
27 janvier

Saint-Vincent  
Fête annuelle  
21 et 22 janvier

Conseil Municipal  
en Mairie  
25 janvier : 20h00